



SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration
Scolaire Universitaire
et des Bibliothèques
Fédération syndicale unitaire



LA REVALORISATION, IL LA FAUT, POUR TOUT-ES, DÈS 2021 !

Pour les personnels ITRF comme pour les personnels administratifs
et des bibliothèques ! **POUR TOUT-ES !**



Avait lieu ce mardi 6 juillet matin, à la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) à Paris, un groupe de travail ministériel concernant le resoclage triennal de l'IFSE (la prime statutaire mensuelle) des personnels ingénieurs, techniques de recherche et formation (ITRF) - exerçant dans l'enseignement scolaire.



Le SNASUB-FSU vous informe et vous rend compte de son action !

Le SNASUB-FSU, le syndicat de la FSU qui représente les personnels ITRF quelles que soient leurs affectations et métiers y est intervenu pour défendre, dès son propos liminaire, son projet global de revalorisation pour les personnels qu'il défend, au quotidien, conformément à ses revendications.

Pour en savoir plus :

<https://snasub.fsu.fr/personnels-administratifs-itrf-et-des-bibliotheques-la-revalo-il-nous-la-faut/>



Plusieurs fois, lors de la réunion, **nous avons demandé à la DGRH l'ouverture d'une discussion concernant la revalorisation globale de la filière ITRF** du MENJS, à l'instar de ce qui a été discuté récemment pour la filière administrative ou de façon partielle pour les ITRF de l'enseignement supérieur : la revalorisation indemnitaire, bien évidemment, mais aussi le pyramidage des emplois, la reconnaissance des qualifications des personnels, les promotions de corps et de grades...

Et cela, pour les collègues des laboratoires des EPLE, pour les collègues des services intérieurs des rectorats et DSDEN - à l'accueil, à l'entretien ou à la maintenance, pour les collègues informaticien-nes des services académiques... **POUR TOUT.ES !**

Puis, nous avons défendu, dans le cadre de la discussion indemnitaire prévue à l'ordre du jour, **une proposition de revalorisation 2021 de l'IFSE des ITRF de l'enseignement scolaire visant à aligner leurs montants de référence** (les montants planchers) **sur ceux, revalorisés en 2021, prévus pour les personnels administratifs.**

Pour information, vous trouverez les montants (annuels) planchers de la revalorisation indemnitaire 2021 des personnels administratifs à l'aide de notre tract national accessible à l'aide du lien ci-après, en page 3 :

<https://snasub.fsu.fr/la-revalorisation-il-la-faut-pour-toutes-des-2021/>



Ces montants planchers représentent les montants minima à servir en 2021 aux personnels administratifs dans les académies, quels que soient les programmes de rémunération (BOP), exerçant en EPLE ou en services. La mise en œuvre de cette revalorisation interviendra sur les fiches de paye durant le dernier trimestre de l'année.

Ces montants, s'ils étaient appliqués aux ITRF en 2021, représenteraient une augmentation conséquente, immédiate, tout en œuvrant utilement à la convergence indemnitaire de filières professionnelles administrative et technique du ministère !



Nous sommes donc intervenus pour la mise en œuvre dès 2021 de ces montants pour les ITRF de l'enseignement scolaire, avec comme date d'effet, comme pour les personnels administratifs, **le 1^{er} janvier 2021 !**

Malheureusement, les représentant·es de la DGRH nous ont indiqué ne pas avoir les moyens budgétaires de cette convergence, dont ils n'ont pourtant pas contesté la pertinence !

Au final, la DGRH retient les éléments de la grille suivante comme éléments de revalorisation 2021 de l'IFSE des ITRF du scolaire, soit une enveloppe globale de près de 1,8 millions d'euros :

Corps	ETP 2020	Réexamen 2021	
		% revalorisation	gain moyen
IGR	447	+ 1,5%	+ 267 €
IGE	1 126	+ 2,5%	+ 256 €
ASI	319	+ 3,0%	+ 242 €
TECH	1 829	+ 3,5%	+ 205 €
ATRF	5 920	+ 5,0%	+ 148 €
Total	9 641	-	+ 180 €

En gestion déconcentrée du versement de l'IFSE, cela signifie que chaque collègue doit se voir appliquer le pourcentage de revalorisation qui correspond à son corps, quels que soient son grade et son groupe de fonctions de référence. Le système de la revalorisation en pourcentage permet d'augmenter chaque collègue, quel que soit le montant perçu en rapport au montant de référence de la cartographie académique. C'est en ce sens que les prescriptions du MENJS seront adressées aux rectrices/recteurs par voie de circulaire.

Évidemment, nous sommes intervenus pour dénoncer le manque d'ambition (en espèces sonnantes et trébuchantes) de l'enveloppe prévue pour ce resoclage 2021 ; qu'elle était largement insuffisante pour œuvrer à

la convergence avec les personnels administratifs **et**, en même temps, pour corriger les anomalies, inégalités et autres « bizarreries » constatées dans les cartographies académiques arrêtées en 2018.

Pour les collègues des centres informatiques, percevant une IFSE d'emblée supérieure aux autres collègues ITRF puisqu'intégrant depuis 2018 la prime de fonctions informatiques, nous avons défendu une revalorisation en pourcentage au cas où l'application des montants planchers des personnels administratifs ne débouchait pas sur une revalorisation tangible.

• **Résultat des courses :**

- La DGRH prescrit les pourcentages du tableau ci-dessus comme éléments de la revalorisation 2021 au titre du resoclage triennal des personnels ITRF : l'effet financier est au 1^{er} janvier 2021, ce qui impliquera un versement rétroactif lors de la mise en paye, au dernier trimestre 2021. **La communication en direction des académies sera faite au plus tôt...**

- La DGRH transmet au cabinet du ministre notre demande d'ouverture d'une discussion plus globale sur la requalification de la filière ITRF de l'enseignement scolaire, à l'instar de l'actualité de la filière ITRF versant MESRI ou de l'actualité des personnels administratifs du MENJS.

- Elle a noté aussi notre demande – formulée aussi pour les personnels administratifs – **d'un GTm concernant les conditions de travail (affectation, rémunération...) des personnels non titulaires de nos filières ATSS.**

Ce que nous avons obtenu pour les personnels administratifs, nous le revendiquons pour les autres filières ! C'est bon pour les un·es et les autres **et** c'est bon pour nos collectifs de travail, au service du public, dans le respect des statuts et des métiers des un·es et des autres.



N'hésitez pas à vous rapprocher de nos équipes dans les académies pour en savoir plus :

<https://snasub.fsu.fr/annuaire-des-contacts-academiques-du-snasub/>

Ou bien, en nous écrivant à : snasub.fsu@snasub.fr



Facebook > SnasubFsuNational • Twitter > @snasub_fsu • Instagram > snasub_fsu • LinkedIn > SNASUB-FSU



La revalo, il la faut pour TOUT·ES, dès 2021 !
Pour les personnels ITRF comme pour les personnels administratifs et des bibliothèques ! POUR TOUT·ES !

